

N° 6180¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

**modifiant la loi du 30 mai 2005
portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(17.8.2010)

Par sa lettre du 3 août 2010, Monsieur le Ministre des Communications et des Médias a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi sous avis complète la loi du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques tout en poursuivant un double objectif:

1. préciser les compétences propres de l'Institut Luxembourgeois de Régulation en matière de spectre radioélectrique ainsi que les modalités de financement de ses activités par les utilisateurs concernés;
2. adapter la loi aux obligations du troisième paquet „télécommunications“ tel qu'adopté par le Parlement européen et le Conseil en date du 25 novembre 2009.

Etant donné que l'artisanat n'est pas directement concerné par les dispositions du projet de loi sous avis, la Chambre des Métiers n'a pas de remarques particulières à formuler à son égard.

Luxembourg, le 17 août 2010

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur,
Paul ENSCH

Le Président,
Roland KUHN

